

ANNEXE I a

Référentiel des activités professionnelles

PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le titulaire du CAP d'Armurerie (fabrication et réparation) est un professionnel qui intervient dans la fabrication, la réparation, la transformation et l'adaptation des armes de chasse et de tir.

En **fabrication**, le titulaire du CAP d'Armurerie (fabrication et réparation) :

- ajuste le canon, les parties métalliques qui le supportent, les mécanismes de l'arme et les assemble, après avoir effectué le montage des mécanismes (marche intérieure)
- ajuste parfaitement les parties métalliques et les parties bois,
- assure l'ensemble des finitions de l'arme ;
- règle et contrôle tous les mécanismes.

Dans les activités de **réparation, transformation, adaptation**, il :

- identifie la catégorie de l'arme, en expertise l'état et détermine la nature du dysfonctionnement éventuel ou de l'adaptation,
- répare ou transforme l'arme conformément à la demande du client, dans le cadre du devis établi et dans le respect des normes de sécurité ;
- teste le fonctionnement de l'arme.

Dans toutes ses activités, il :

- fait en sorte de manipuler l'arme dans des conditions de sécurité maximales ;
- respecte la législation sur les armes.

Le titulaire du CAP d'Armurerie (fabrication et réparation) exerce son activité dans des entreprises différentes par la taille et les secteurs d'appartenance : entreprises de fabrication industrielle et semi-industrielle, artisans, ateliers des commerces de gros et de détail, services après-vente. Le contact avec la clientèle en toute autonomie en vue de la vente ou de la réparation d'armes de chasse et de tir sportif n'intervient qu'après plusieurs années d'expérience.

Tableau récapitulatif des activités professionnelles

Activités professionnelles	Tâches principales
1. Fabrication	<ol style="list-style-type: none">1 - Ajustage du canon, de la bascule et du devant, marche intérieure2 - Monture : ajustage des parties bois sur pièces métalliques.3 - Travail d'équipe, réglage et contrôle.4 - Finition de l'arme.
2. Réparation, adaptation, transformation	<ol style="list-style-type: none">1 - Prise en charge et identification de l'arme.2 - Expertise de l'arme, diagnostic du dysfonctionnement.3 - Adaptation et transformation de l'arme.4 - Réparation de l'arme.
3. Sécurité	<ol style="list-style-type: none">1 - Mise en sécurité et conservation de l'arme dans le respect de la législation.

Description des activités professionnelles

Activité 1 : Fabrication

Activité 1 - Tâche 1

Ajustage du canon, de la bascule et du devant, marche intérieure

1. Description de la tâche :

- Assurer les ajustements, portées et jeux dans le respect des tolérances :
 - canon ;
 - bascule ;
 - devant.
- Mettre en place les 5 "marches" : armement, fermeture, percussion, extraction ou éjection et sûreté

2. Résultats attendus :

- Les portées et les jeux sont réalisés dans le respect des tolérances ;
- Le fonctionnement cinématique de l'arme est assuré ;
- Les protections appropriées sont utilisées.
- Les règles de sécurité sont respectées.

3. Références, ressources et moyens :

- Dossier technique de l'arme.
- Pièces brutes.
- Outillage spécifique de l'armurerie.
- Outillage mécanique d'établi.

Activité 1 - Tâche 2

Monture : ajustage bois sur pièces métalliques

1. Description de la tâche :

- Réaliser une crosse et un devant bois à partir d'une ébauche de bois, brute ou mécanisée.
- Assurer le montage et les liaisons dans le respect des portées et des cotes :
 - bascule / crosse ;
 - devant fer / devant bois ;
 - devant bois / canon.

2. Résultats attendus :

- La monture est effectuée dans le respect des cotes et des formes intérieures et extérieures.
- Les protections appropriées sont utilisées.
- Les règles de sécurité sont respectées.

3. Références, ressources et moyens :

- Dossier technique de l'arme.
- Ébauches des pièces.
- Outils à bois spécifiques au métier d'armurier.
- Outillage d'établi.
- Matériel de contrôle.
- Gabarits.

Activité 1 - Tâche 3
Travail d'équipe, réglage et contrôle

1. Description de la tâche :

- Régler et contrôler les parties mécaniques.
- Réaliser les traitements thermiques des pièces mécaniques assurant la marche intérieure.
- Vérifier la chaîne cinématique.
- Lire et contrôler le canon en vue du passage au banc d'épreuve.
- Mettre en forme les parties bois et métalliques.
- Démontet et contrôler le mécanisme après passage au banc d'épreuve.

2. Résultats attendus :

- L'arme est réglée et contrôlée de telle sorte que la sécurité de l'utilisateur soit assurée.
- Respect des formes, dimensions et volumes.
- Les protections appropriées sont utilisées.
- Les règles de sécurité sont respectées.

3. Références, ressources et moyens :

- Dossier technique de l'arme.
- Outillage à main.
- Gabarits de contrôle.
- Normes de la C.I.P.

Activité 1 - Tâche 4 : Finition de l'arme

1. Description de la tâche :

1.1. Partie bois

- Poncer, teinter les bois.
- Appliquer une protection.
- Quadriller.

1.2. Partie métallique

- Polir la partie métallique.
- Préparer à la gravure et au traitement de surface.

1.3. Remontage final et contrôle

2. Résultats attendus :

- Le produit fini fonctionne parfaitement et correspond au cahier des charges.
- Les protections appropriées sont utilisées.
- Les règles de sécurité sont respectées.

3. Références, ressources et moyens :

- Dossier technique de l'arme.
- Produits de traitement des bois.
- Fiches techniques des produits.
- Outillage spécifique de l'armurerie.

Activité 2 : Réparation

Activité 2 - Tâche 1 Prise en charge et identification de l'arme

1. Description de la tâche :

- Identifier l'arme (calibre, mode d'approvisionnement, dimensions réglementaires).
- Déterminer la catégorie de classement de l'arme.
- Établir une fiche de suivi de l'arme.
- Enregistrer l'arme en fonction de sa classification.

2. Résultats attendus :

- L'arme est identifiée.
- La fiche de suivi est établie.
- Le registre de réparation est renseigné.

3. Références, ressources et moyens :

- Textes réglementant l'usage et le commerce des armes.
- Normes de la C.I.P.
- Documentation professionnelle.

Activité 2 - Tâche 2 Expertise de l'arme, diagnostic du dysfonctionnement

1. Description de la tâche :

- Vérifier :
 - les normes de sécurité ;
 - l'état général ;
 - la cinématique.
- Identifier, avant ou après le démontage de l'arme, les causes du dysfonctionnement du mécanisme.

2. Résultats attendus :

- Les causes du dysfonctionnement sont identifiées.

3. Références, ressources et moyens :

- Description du dysfonctionnement par l'utilisateur.
- Documentation technique.

Activité 2 - Tâche 3 Adaptation et transformation de l'arme
--

1. Description de la tâche :

- Modifier les formes et dimensions, mise à conformité.
- Adapter des systèmes de visée et réglage.
- Poser des grenadières.

2. Résultats attendus :

- Les travaux sont conformes à la demande et exécutés dans les règles de l'art.
- Les protections appropriées sont utilisées.
- Les règles de sécurité sont respectées.

3. Références, ressources et moyens :

- Documentation technique.
- Catalogue pièces.
- Fiche technique de l'arme.

Activité 2 - Tâche 4 Réparation de l'arme
--

1. Description de la tâche :

- Réparer en fonction de la fiche de travail ou du devis établi.
- Suivre et contrôler le travail réalisé à l'extérieur, le cas échéant.
- Réajuster et rattraper les jeux.
- Présenter l'arme au banc d'épreuve si nécessaire.
- Tester le fonctionnement de l'arme.

2. Résultats attendus :

- L'arme est réparée.
- Les conditions de sécurité sont remplies.
- La réparation correspond à la demande.
- Le registre de réparation est renseigné.
- Les protections appropriées sont utilisées.
- Les règles de sécurité sont respectées.

3. Références, ressources et moyens :

- Ordre de réparation ou devis.
- Outils de l'armurier.
- Normes de sécurité.
- Documentation technique.

Activité 3 : Sécurité

Activité 3 - Tâche 1

Mise en sécurité et conservation de l'arme dans le respect de la législation

1. Description de la tâche :

- Vérifier que l'arme n'est pas chargée.
- Manipuler l'arme dans les conditions de sécurité optimales.
- Conserver l'arme de manière appropriée et conformément à la législation.

2. Résultats attendus :

- L'arme est en permanence mise en sécurité
- La conservation de l'arme ou de ses pièces est conforme à la loi.
- Les protections appropriées sont utilisées.
- Les règles de sécurité sont respectées.

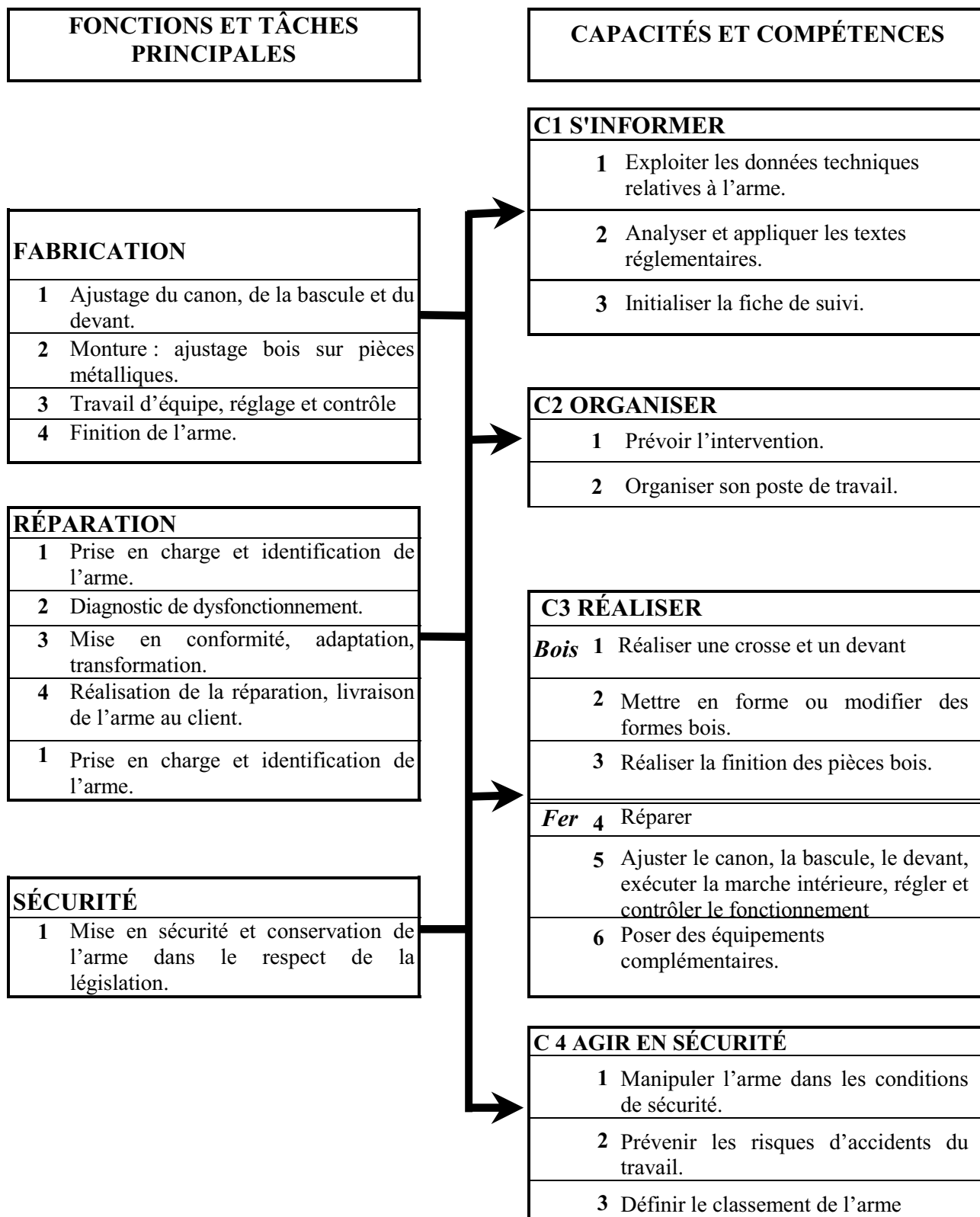
3. Références, ressources et moyens :

- Règles de sécurité relatives au maniement des armes.
- Législation relative aux armes.

ANNEXE I b

Référentiel de certification

MISE EN RELATION DES ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES



COMPÉTENCES

C 1 : S'INFORMER		
<i>Données</i>	<i>Compétences détaillées</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
C1.1. EXPLOITER LES DONNÉES TECHNIQUES RELATIVES À L'ARME		
<ul style="list-style-type: none"> - Arme à réparer ; - Fiche d'intervention ; - Dossier technique de l'arme ; - Éclaté du mécanisme ; - Base de données spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Interpréter la fiche d'intervention. • Identifier le dysfonctionnement. • Lire l'arme, identifier : <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques mécaniques ; - les formes ; - le fabricant ; - les marquages d'épreuve et de fabrication. • Interpréter les données techniques : <ul style="list-style-type: none"> - dossier technique ; - dimensions de crosse ; - protections des surfaces. • Évaluer l'état général extérieur : <ul style="list-style-type: none"> - bronzage ; - vernis ; - quadrillage ; - gravure. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le type d'arme est identifié. - Les techniques de réalisation sont identifiées. - Les caractéristiques techniques sont correctement décrites. - L'état général est décrit.
C1.2. DÉCODER ET APPLIQUER LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> - Lois, décrets et arrêtés ; - Normes C.I.P. ; - Base de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Classification des armes et munitions. • Règles de stockage, port et transport des armes. • Acquisition, détention, déclaration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le classement de l'arme est déterminé au regard des textes en vigueur concernant les : <ul style="list-style-type: none"> - conditions d'acquisition ; - conditions de stockage et de détention ; - conditions de transport.
C1.3. : INITIALISER LA FICHE DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'intervention ; - Caractéristiques des matières ; - Critères de qualité ; - Historique des interventions sur le même type d'arme ; - Données communiquées par le fabricant - Base de données de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Situer l'intervention à réaliser. • Identifier et décoder les consignes et les procédures de réalisation. • Vérifier la disponibilité des moyens de production 	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification, le décodage des consignes et des procédures sont exacts. - Les consignes sont interprétées et conformes à l'intervention.

C2 : ORGANISER		
<i>Données</i>	<i>Compétences détaillées</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
C 2.1. : PRÉVOIR L'INTERVENTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'intervention ; - Caractéristiques des matières ; - Critères de qualité ; - Historique des interventions sur le même type d'arme ; - Données communiquées par le fabricant ; - Base de données de l'entreprise ; - Impératifs de coûts et de délais. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les causes de dysfonctionnement • Démontez l'arme • Répertoire : <ul style="list-style-type: none"> - les pièces défectueuses ; - les réglages et ajustements à réaliser ; - les moyens de réalisation. • Vérifier la disponibilité des moyens de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les causes de dysfonctionnement sont identifiées. - L'arme est démontée selon les règles de l'art. - La fiche d'intervention est complétée (diagnostic, moyens et pièces).
C 2.2. : ORGANISER SON POSTE DE TRAVAIL		
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'intervention ; - Moyens de réalisation : équipements, outillages et pièces détachées ; - Moyens de contrôle ; - Gamme opératoire le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir , l'outillage et les moyens de contrôle. • Vérifier le bon fonctionnement des éléments de sécurité des machines. • S'assurer qu'aucune munition n'est présente sur le poste de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens et l'outillage nécessaires sont opérationnels - L'identification des différentes opérations et de leur organisation est sans erreur. - Les moyens de contrôle choisis sont adaptés. - Les règles de sécurité sont respectées.

C 3 : RÉALISER LA PARTIE BOIS		
<i>Données</i>	<i>Compétences détaillées</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
C 3.1. : BOIS : RÉALISER UNE CROSSE ET UN DEVANT		
<ul style="list-style-type: none"> - Ébauche des pièces ; - Fiche d'intervention ; - Outillage spécifique ; - Spécifications du produit ; - Moyens de réalisation ; - Moyens de contrôle ; - Moyens de réglage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tracer les formes. • Découper le bois selon le tracé. • Ajuster en respectant les cotes et les portées. • Assembler le fer et le bois en respectant les liaisons. • Contrôler la conformité du résultat aux prescriptions de la fiche d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - La découpe est conforme au tracé. - Les liaisons "fer - bois" sont assurées de telle sorte que les portées indispensables existent. - Les ajustements permettent le fonctionnement des mécanismes. - Les dimensions sont respectées.
C 3.2. : BOIS : METTRE EN FORME OU MODIFIER DES FORMES BOIS		
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'intervention ; - Outillage adapté ; - Spécifications du produit ; - Moyens de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des formes à la demande. • Adapter des formes existantes à la demande. • Assurer les formes et les volumes en fonction des gabarits et des cotes imposées. • Assurer un état de surface brut de monture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les formes et les dimensions sont conformes aux prescriptions
C 3.3. : BOIS : RÉALISER LA FINITION DES PIÈCES BOIS		
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'intervention ; - Outillage spécifique de l'armurerie ; - Produits de finition ; - Moyens de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le ponçage en respectant les formes et les volumes. • Assurer une protection et une finition conforme à la demande. • Réaliser un quadrillage standard. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le produit est conforme aux spécifications. - La finition est conforme à la fiche d'intervention

C 3 : RÉALISER LA PARTIE FER		
<i>Données</i>	<i>Compétences détaillées</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
C 3.4. : FER : RÉPARER		
<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de réalisation - Fiche d'intervention - Outillage spécifique - Moyens de contrôle. - Moyens de réglage. - Documentation sur les mécanismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Démonteur le mécanisme. • Adapter les pièces à remplacer. • Recharger une portée. • Assurer le fonctionnement du mécanisme. • Effectuer les réglages prévus dans les tolérances fixées. • Contrôler le fonctionnement de l'arme et les éléments de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le réglage est conforme à la fiche d'intervention. - Le délai est respecté. - La sécurité du mécanisme est assurée.
C 3.5. : FER : AJUSTER LE CANON, LA BASCULE ET LE DEVANT EXÉCUTER LA MARCHE INTÉRIEURE, REGLER ET CONTROLER LE FONCTIONNEMENT		
<ul style="list-style-type: none"> - Outillage spécifique ; - Informations techniques ; - Garnie ou arme à réparer ; - Moyens de réalisation ; - Moyens de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser les ajustements et les portées et reprendre les cotes si nécessaire. • Réaliser les ajustements canon / bascule. • Relier le canon, la bascule et le devant. • Réaliser le placage / tonnerre, canon / tonnerre / bascule. • Ébaucher la fermeture. • Réaliser la marche intérieure. • Régler et contrôler le mécanisme • Exécuter l'équipe de l'arme 	<ul style="list-style-type: none"> - Les portées et les jours impératifs sont conformes aux tolérances. - Le placage est fonctionnel. - L'ajustage garantit la solidité. de l'arme et assure la sécurité d'utilisation. - Le fonctionnement de l'arme est contrôlé
C 3.6. : FER : POSER DES ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'intervention ; - Outillage spécifique ; - Informations techniques spécifiques à l'arme et aux équipements ; - Pièces détachées à adapter ; - Les moyens de réalisation ; - Les moyens de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le support. • Adapter les équipements (par exemple lunette de visée, grenadières). • Assurer les brasures de liaison • Réaliser l'assemblage et les réglages de montage. • Réaliser le réglage des organes de visée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le travail est conforme aux exigences de la fiche d'intervention. - La sécurité de l'arme est contrôlée.

C 4. : AGIR EN SÉCURITÉ		
<i>Données</i>	<i>Compétences détaillées</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
C 4.1. : MANIPULER L'ARME DANS LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> - Textes de loi relatifs au transport et au stockage des armes ; - Consignes de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir l'arme. • Vérifier qu'elle n'est pas approvisionnée. • Transporter l'arme non fonctionnelle pour le tir. • Appliquer les consignes de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'arme est en sécurité. - Les munitions sont stockées. séparément et classées selon leur calibre. - Les consignes relatives au contexte sont appliquées.
C 4.2. : PRÉVENIR LES RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL		
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de poste ; - Consignes de sécurité ; - Caractéristiques spécifiques à la matière d'œuvre ; - Notices d'utilisation des produits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les risques liés à la mise en œuvre du poste. • Appliquer les procédures de mise en œuvre du poste : <ul style="list-style-type: none"> - en terme de sécurité ; - en terme de fabrication ; - en terme de protections individuelles. • Mettre en œuvre des procédures permettant d'assurer le bon fonctionnement des équipements concernant : <ul style="list-style-type: none"> - l'état de propreté ; - les organes de sécurité des machines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes sont systématiquement appliquées. - Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. - Le poste est nettoyé. - Les équipements sont disponibles. - Les conditions d'utilisation des produits sont connues et respectées.
C 4.3. : DÉFINIR LE CLASSEMENT DE L'ARME		
<ul style="list-style-type: none"> - Arme. - Normes CIP. - Textes réglementaires en vigueur. - Moyens de contrôle. - Dossier technique de l'arme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher le texte de classement. • Classer l'arme. • Identifier les marquages. • Appliquer les mesures relatives à la catégorie. • Actualiser le registre. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'arme est classée dans une catégorie. - La réglementation est appliquée.

SAVOIRS ASSOCIÉS

S 1. L'entreprise

- S 1.1. Aspects organisationnels
- S 1.2. Aspects économiques

S 2. Techniques et outils de représentation

- S 2.1. Représentation du réel
- S 2.2. Analyse des marches de l'arme

S 3. Moyens et techniques de fabrication

- S 3.1. Métallurgie
- S 3.2. Moyens d'assemblage
- S 3.3. Techniques d'usinage
- S 3.4. Bois
- S 3.5. Autres matériaux

S 4. Moyens et techniques de parachèvement et de montage

- S 4.1. Techniques d'assemblage fer
- S 4.2. Techniques d'assemblage bois
- S 4.3. Techniques d'assemblage des équipements complémentaires
- S 4.4. Techniques de réglage

S 5. Techniques de finition en armurerie

- S 5.1. Techniques de finition fer
- S 5.2. Techniques de finition bois

S 6. Qualité et contrôle

- S 6.1. Démarche qualité
- S 6.2. Éléments de métrologie
- S 6.3. Contrôle de la qualité au poste de travail

S 7. Législation

- S 7.1. Législation
- S 7.2. Banc d'épreuve
- S 7.3. Action de chasse

S 8. Prévention des risques professionnels

- S 8.1. Accidents du travail
- S 8.2. Démarche de prévention
- S 8.3. Démarche de maîtrise des risques
- S 8.4. Connaissance des principaux risques
- S 8.5. Conduite à tenir en cas d'accident

SPÉCIFICATION DES NIVEAUX DE MAÎTRISE DES SAVOIRS

	Indicateur de niveau d'acquisition et de maîtrise des savoirs	Niveaux			
		1	2	3	4
<p>Le savoir est relatif à l'appréhension d'une vue d'ensemble d'un sujet. Les réalités sont montrées sous certains aspects de manière partielle ou globale.</p>	Niveau d' INFORMATION				
<p>Le savoir est relatif à l'acquisition de moyen d'expression et de communication : définir, utiliser les termes composant la discipline. Il s'agit de maîtriser un savoir. Ce niveau englobe le niveau précédent.</p>	Niveau d' EXPRESSION				
<p>Le savoir est relatif à la maîtrise de procédés et d'outils d'étude ou d'action : utiliser, manipuler des règles ou des ensembles de règles (algorithme), des principes, en vue d'un résultat à atteindre. Il s'agit de maîtriser un savoir-faire. Ce niveau englobe de fait, les deux niveaux précédents.</p>	Niveau de la MAÎTRISE D'OUTILS				
<p>Le savoir est relatif à la maîtrise d'une méthodologie d'énoncé et de résolution de problèmes en vue : d'assembler et organiser les éléments d'un sujet, identifier les relations, raisonner à partir de celle-ci, décider en vue d'un but à atteindre. Il s'agit de maîtriser une démarche, une méthode. Ce niveau englobe de fait, les trois niveaux précédents.</p>	Niveau de la MAÎTRISE MÉTHODOLOGIQUE				

Nota : le CAP Armurerie (fabrication et réparation) n'est pas concerné par le niveau 4 de maîtrise des savoirs.

S 1. L'ENTREPRISE

Niveaux		
1	2	3

1.1. Aspects organisationnels

1.1.1. Structure et organisation :

- Acteurs du système d'une entreprise (clients, actionnaires, salariés) et leurs relations ;
- Différents types d'entreprises et leurs principales fonctions (industrielle, commerciale et de service) ;
- Grandes fonctions de l'entreprise (financière, commerciale, marketing, production, ressources humaines) ;
- Principales fonctions de la production (études et développement, méthodes, fabrication, maintenance, contrôle qualité) ;
- Rôle des principales instances représentatives du personnel (représentants du personnel, membres du comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, commission formation).

1.1.2. Environnement de l'entreprise :

- Principales organisations professionnelles d'employeurs et de salariés ;
- Cadre conventionnel et juridique (code du travail, conventions collectives, accords d'entreprise) ;
- Principaux organismes techniques (désignation et rôle) : les organismes de normalisation, de contrôle, les comités techniques professionnels.

1.1.3. Gestion et organisation de la production :

- Différentes phases de la planification de la production ;
- Principales formes d'organisation du travail (à la chaîne, groupe de production, posté) ;
- Principaux indicateurs de l'activité industrielle : qualité, coût, délais.

1.2. Aspects économiques

1.2.1. Notion de concurrence, de marché, de flexibilité et de qualité ;

1.2.2. Cycles de vie d'un produit ;

1.2.3. Notion de valeur ajoutée.

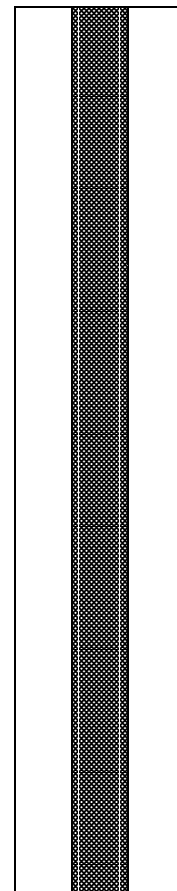
Information	Expression	Outils
-------------	------------	--------

S 2. TECHNIQUES ET OUTILS DE REPRÉSENTATION

Niveaux		
1	2	3

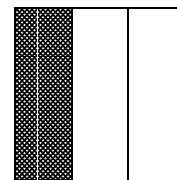
2.1. Représentation du réel

- 2.1.1. Le modèle numérique 3 D en relation avec son arbre de création :
 - fonctionnalité d'affichage et d'exploitation d'un modèle numérique ;
 - représentations normalisées ;
 - conventions, formats, échelles ;
 - vues, traits, arêtes et contours, correspondances, coupes ;
 - décodage de la désignation normalisée des matériaux et de leurs caractéristiques.
- 2.1.2. Représentations particulières : perspectives, rendus réalistes, éclatés.
- 2.1.3. Décodage identification des surfaces et volumes :
 - définition des surfaces et des volumes élémentaires ;
 - vocabulaire associé (arbre, épaulement, alésage, gorge).
- 2.1.4. Spécification dimensionnelles et géométriques :
 - décodage et traduction des spécifications dimensionnelles ;
 - décodage des spécifications géométriques.
- 2.1.3. Décodage identification des surfaces et volumes :
 - définition des surfaces et des volumes élémentaires ;
 - vocabulaire associé (arbre, épaulement, alésage, gorge).
- 2.1.4. Spécification dimensionnelles et géométriques
 - décodage et traduction des spécifications dimensionnelles
 - décodage des spécifications géométriques
- 2.1.5. État de surface :
 - nécessité fonctionnelle et décodage de la symbolisation ;
 - relation avec les procédés d'élaboration.



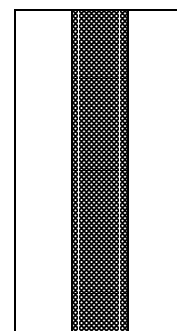
S2.2. Fonctions, formes et volumes

- 2.2 1. Notions d'ergonomie de l'arme.
- 2.2 2. Notions de fonctionnalité .
- 2.2.3. Notions de proportion.
- 2.2. 4. Différentes possibilités de décoration.



2.3. Analyse des marches de l'arme

- 2.2.1. Description fonctionnelle des marches de l'arme :
 - notion de frontière, de matière d'œuvre, de valeur ajoutée ;
 - fonctions des différentes pièces ;
 - liaisons mécaniques : encastrement, pivot, pivot glissant, glissière (caractéristiques, mouvements possibles, notion de repère et de trajectoire, solutions constructives associées) ;
 - schémas cinématique et technologique ;
 - conditions fonctionnelles.



Information	Expression	Outils
-------------	------------	--------

S 3. MOYENS ET TECHNIQUES DE FABRICATION

Niveaux		
1	2	3

3.1. Métallurgie

- 3.1.1. Principaux moyens de transformation : usinage, forge, laminage, moulage, estampage.
- 3.1.2. Traitements thermiques : trempe, recuit, revenu, cémentation.
- 3.1.2. Traitements de surface : bronzage, chromage, induction.

3 2. Moyens d'assemblage

- 3.2.1. Visserie.
- 3.2.2. Assemblages collés.
- 3.2.3. Différents types de soudures.

--	--	--

3.3. Techniques d'usinage

- 3.3.1. Procédures d'obtention de pièces :
 - identification des opérations à réaliser ;
 - chronologie des opérations ;
 - choix des moyens.
- 3.3.2. Usinage par enlèvement de copeaux :
 - vitesse de coupe, d'avance, de lubrification, durée de vie de l'outil,
 - utilisation des outils à main, lime, taraud, alésoir...
- 3.3.3. Critères d'usinabilité : relation entre les paramètres de coupe et les caractéristiques de la pièce à usiner.
- 3.3.4. Relation machine porte-pièces / pièce / outil :
 - cinématique machine ;
 - maintien en position des pièces (isostatisme) ;
 - choix des outils ;
 - réglage.
- 3.3.5. Usinage par abrasion :
 - obtention de surfaces par rectification, meulage et ponçage ;
 - critères de choix des outils en fonction des pièces.

3.4. Bois

- 3.4.1. Caractéristiques du bois :
 - caractéristiques structurelles et morphologiques ;
 - essences utilisées en armurerie.
 - moyens de réalisation des ébauches de crosses ou de devants.
- 3.4.2. Techniques de travail du bois
 - techniques de façonnage manuel
 - moyens mécaniques d'usinage

3.5. Autres matériaux utilisés en armurerie

- 3.5.1. Caractéristiques structurelles et morphologiques des matériaux utilisés en armurerie.
- 3.5.2. Mise en relation des matériaux et de leurs usages.
- 3.5.3. Techniques et principes de mise en œuvre

--	--	--

Information	Expression	Outils
-------------	------------	--------

S 4. MOYENS ET TECHNIQUES D'ASSEMBLAGE ET DE MONTAGE EN ARMURERIE

Niveaux		
1	2	3

4.1. Techniques d'assemblage métal

4.1.1. Opérations d'assemblage :

- règles de préparation des pièces (nettoyage, ébavurage) ;
- règles d'ajustage
- choix des outils .
- opérations de préparation à la finition des surfaces (polissage, sablage).

--	--	--

4.2. Techniques d'assemblage bois

4.2.1. Opérations d'assemblage ou de remise en état :

- Identifier les opérations d'assemblage ou de remise en état des éléments bois ;
- ajustage bois / fer : moyens d'assemblage et de fixation ;
- mise en forme et mise aux cotes.

--	--	--

4.3. Techniques d'assemblage des équipements complémentaires

4.3.1. Caractéristiques techniques des équipements de chasse et de tir : grenadières, guidon, hausse.

--	--	--

4.3.2. Lunettes de visée :

- montage fixe
- montage à pivot
- montage à crochet.

4.3.3. Démarche de montage :

- identification des éléments ;
- ordre de montage ;
- mise en œuvre des techniques et des méthodes d'assemblage.

4.4. Techniques de réglage

4.4.1. Identification des principaux mécanismes. Recherche des paramètres dans les bases de données disponibles si nécessaire.

4.4.2. Les différents moyens de retouche et d'ajustement d'un mécanisme.

4.4.3. Procédures de contrôle de fiabilité de l'arme.

4.4.4. Les différents procédés de préréglage et de réglage des éléments de visée.

--	--	--

Information	Expression	Outils
-------------	------------	--------

S 5. TECHNIQUES DE FINITION EN ARMURERIE

Niveaux		
1	2	3

S5.1. Techniques de finition fer

5.1.1. Polissage après bronzage ou autre traitement de surface.

5.1.2. Remontage final.

--	--	--

S5.2. Techniques de finition bois

5.2.1. Finition des pièces bois (quadrillage, sculpture).

5.2.2. Les vernis et cires de finition : techniques d'application.

--	--	--

S6. QUALITÉ ET CONTRÔLE

Niveaux		
1	2	3

6.1. Démarche qualité

6.1.1. Concept de "qualité totale" , contrôle qualité, assurance qualité, gestion de la qualité.

6.1.2. Les outils de la qualité : diagramme cause - effet, Pareto.

--	--	--

6.2. Éléments de métrologie

6.2.1. Techniques de mesure , mesure directe, indirecte , par comparaison.

6.2.2. Appareils de mesure.

--	--	--

6.3. Contrôle de la qualité au poste de travail

6.3.1. Responsabilisation à la qualité du produit, notion d'obligation de résultat.

6.3.2. Procédures de contrôle de l'arme (canonnerie, mécanismes, partie bois).

6.3.3. Consignation des informations et des mesures.

--	--	--

Information	Expression	Outils
-------------	------------	--------

S7. LÉGISLATION RELATIVE AUX ARMES

Niveaux		
1	2	3

S7.1. Cadre législatif

- 7.1.1. Définitions.
- 7.1.2. Classification des armes et des munitions.
- 7.1.3. Législation applicable aux non fabricants et aux non commerçants.
- 7.1.4. Fabrication et commerce des armes.
- 7.1.5. Importation et exportation des armes.
- 7.1.6. Mesures spécifiques aux armes classées en huitième catégorie.

S7.2. Banc d'épreuve

- 7.2.1. Fonctions et missions du Banc National d'Épreuve de Saint-Étienne.
- 7.2.2. Signification des marques et poinçons.

S7.3. Action de chasse

- Mesures législatives applicables aux armes en action de chasse.

--	--	--

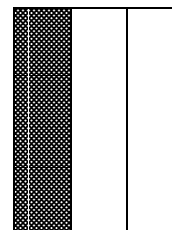
Information	Expression	Outils
-------------	------------	--------

S8. PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Niveaux		
1	2	3

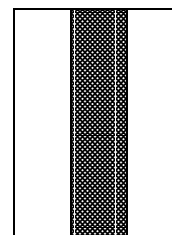
8.1. Accidents du travail et maladies professionnelles

- 8.1.1. Principales définitions : l'accident du travail, les maladies professionnelles, les maladies à caractère professionnel, la sécurité, la prévention.
- 8.1.2. Données qualitatives et quantitatives sur les accidents du travail et les maladies professionnelles de la branche professionnelle.
- 8.1.3. Instances de prévention à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise (rôle et composition des différentes instances).



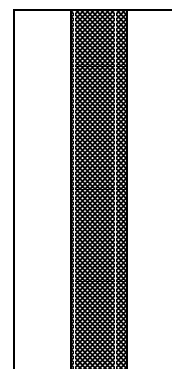
8.2. Démarche de prévention

- 8.2.1. Démarche d'analyse des accidents :
 - mise en évidence de la nécessité de prendre en compte uniquement des faits pour comprendre comment un accident ou un presque accident est arrivé ;
 - mise en évidence du processus d'apparition d'un accident et de la multicausalité de cet accident ;
 - mise en évidence des différents niveaux de prévention.



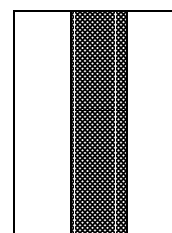
8.3. Démarche de maîtrise des risques

- 8.3.1. Processus d'apparition d'un dommage :
 - terminologie à employer (phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux d'origine technique ou humaine, dommage, évitement).
 - schématisation du processus d'apparition d'un dommage.
 - risque (probabilité d'apparition et gravité du dommage).
- 8.3.2. Démarche d'analyse des risques :
 - identification des tâches associées à une situation de travail ;
 - identification des situations dangereuses.
- 8.3.3. Recherche des mesures de prévention.



8.4. Connaissance des principaux risques.

- 8.4.1. Situations dangereuses liées aux circulations.
 - illustration par des exemples issus du secteur professionnel de situations dangereuses liées aux manipulations (déplacements sur sols glissants, encombrés, dégradés, avec dénivellation, présence d'éléments saillants, interaction avec les circulations de produits, de matériels, de personnes) ;
 - principaux dommages (contusions, fractures).



Information	Expression	Outils
-------------	------------	--------

ANNEXE I.c

LEXIQUE

Banc d'épreuve :

Organisme habilité et homologué testant la résistance de l'arme lors du tir et en mesurant la fiabilité et la conformité.

Bascule :

Partie principale mécanique qui supporte le canon ainsi que les mécanismes.

Chambre :

Partie renforcée du départ du canon à hauteur de laquelle se produit l'explosion de la poudre.

C.I.P. :

Commission internationale permanente pour l'épreuve des armes à feu portatives.

Clef :

Pièce permettant l'ouverture et la fermeture de l'arme.

Devant bois :

Pièce de bois, également appelée longuesse, placée sous le canon pour abriter les organes métalliques et offrir à la main un appui lors du tir.

Devant fer :

Pièce mécanique assurant la liaison du canon sur la bascule.

Éjecteur :

Dispositif qui projette automatiquement la cartouche hors de l'arme après le tir lors de l'ouverture du fusil.

Équipe :

Finition définitive des parties fer et des parties bois destinée à assurer le parfait fonctionnement de l'arme.

Fiche de suivi :

Document de travail énumérant les opérations à effectuer et la traçabilité de leur réalisation.

Garnie :

Ensemble de pièces métalliques (bascule, chien, armeur, devant, canon...) nécessaire à la fabrication du fusil.

Guidon :

Pièce fixée près de la bouche du canon et servant à guider la visée.

Hausse :

Pièce conçue pour permettre l'alignement de la visée.

Marche :

Assemblage de l'ensemble du mécanisme intérieur qui assure le fonctionnement de l'arme.

Monture :

Mise en place des pièces métalliques (devant et bascule) dans le bois.

Portée :

Contact entre différentes pièces.

Quadriller :

Effectuer sur la crosse et le devant bois du fusil, une succession de petites rainures croisées en losange pour améliorer la prise en main de l'arme ; la fonction du quadrillage est également esthétique.

Tonnerre :

Face de contact assurant l'étanchéité du canon sur la bascule.

ANNEXE II a
UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

DÉFINITION DES UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

La définition du contenu des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles activités et compétences professionnelles sont concernées. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activité professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

<p><i>Les cases grisées correspondent, pour chacune des quatre unités, aux compétences à évaluer lors de la certification (examen, CCF ou validation des acquis). Seules les compétences désignées par des cases grisées seront évaluées. Si les autres peuvent être mobilisées, elles ne donneront pas lieu à évaluation. Dans le cas où elles ne seraient pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées avec assistance.</i></p> <p>Compétences Ê</p>		UP1 : Prise en charge et expertise d'une arme de chasse ou de tir	UP2 : Fabrication ou remise en état de la partie mécanique d'une arme de chasse ou de tir	UP3 : Réalisation de la partie bois d'une arme de chasse ou de tir
C 1.1.	Exploiter les données techniques relatives à l'arme.			
C 1.2.	Analyser et appliquer les textes réglementaires.			
C 1.3.	Initialiser la fiche de suivi.			
C 2.1.	Prévoir l'intervention			
C 2.2.	Organiser son poste de travail.			
C 3.1.	Réaliser une crosse et un devant			
C 3.2.	Mettre en forme ou modifier des formes bois			
C 3.3.	Réaliser la finition des pièces bois			
C 3.4.	Réparer.			
C 3.4.	Ajuster le canon, la bascule, le devant. Exécuter la marche intérieure.			
C 3.6.	Poser des équipements complémentaires			
C 4.1.	Manipuler l'arme dans les conditions de sécurité			
C 4.2.	Prévenir des risques d'accidents du travail			
C 4.3.	Définir le classement de l'arme.			

<p style="text-align: center;">Unité UP1 (Épreuve EP1) : Prise en charge et expertise d'une arme de chasse ou de tir</p>
--

• **Contenu**

Cette unité concerne tout ou partie des compétences mobilisées lors de la prise en charge d'une arme, de l'expertise de son état, du diagnostic de dysfonctionnements éventuels ainsi que de la préparation de l'intervention sur l'arme. Ces compétences sont les suivantes :

- C 1.1. : Exploiter les données techniques relatives à l'arme.
- C 1.2. : Analyser et appliquer les textes réglementaires.
- C 1.3. : Initialiser la fiche de suivi.
- C 2.1. : Prévoir l'intervention .
- C 4.1. : Manipuler l'arme dans les conditions de sécurité .
- C 4.3. : Définir le classement de l'arme.

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• **Contexte professionnel**

Atelier de montage et assemblage des armes de chasse ou de tir, atelier artisanal de fabrication et de réparation des armes, atelier de réparation de service après vente.

• **Nature de l'activité**

Le travail demandé correspondent pour tout ou partie aux activités et tâches professionnelles suivantes :

- Activité 2 (Réparation, adaptation, transformation) :
 - Tâche 1 : Prise en charge et identification de l'arme.
 - Tâche 2 : Expertise de l'arme, diagnostic du dysfonctionnement.
- Activité 3 (Sécurité) :
 - Tâche 1 : Mise en sécurité et conservation de l'arme dans le respect de la législation.

Unité UP2 (Épreuve EP2) :
Fabrication ou remise en état de la partie mécanique
d'une arme de chasse ou de tir

• **Contenu**

Cette unité concerne les compétences mobilisées pour ajuster, à partir d'ébauches, des pièces de la marche intérieure ou d'organes de visée, d'en assurer le montage, le réglage dans le mécanisme et d'en tester le fonctionnement. Il s'agit des compétences :

C 2.2. : Organiser son poste de travail.

C 3.4. : Réparer

C 3.5. : Ajuster le canon, la bascule, le devant. Exécuter la marche intérieure, régler et contrôler le fonctionnement.

C 3.6. : Poser des équipements complémentaires

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• **Contexte professionnel**

Atelier de montage et assemblage des armes de chasse ou de tir, atelier artisanal de fabrication et de réparation des armes, atelier de réparation de service après vente .

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent pour tout ou partie aux activités et tâches professionnelles suivantes :

• **Activité 1 (Fabrication)**

- Tâche 1 : Ajustage du canon, de la bascule du devant, marche intérieure
- Tâche 3 : Travail d'équipe, réglage et contrôle

• **Activité 2 (Réparation, adaptation, transformation)**

- Tâche 4 : Réparation de l' arme.
- Tâche 3 : Adaptation et transformation de l'arme.

<p style="text-align: center;">Unité UP3 (Épreuve EP3) : Réalisation de la partie bois d'une arme de chasse ou de tir</p>

• **Contenu**

Cette unité concerne les compétences mobilisées pour effectuer le travail de monture (ajustage de la partie bois sur pièces métalliques), exécuter une protection de surface et réaliser la finition spécifique à l'arme. Ces compétences sont les suivantes :

- C 4.2. : Prévenir les risques d'accidents du travail
- C 3.1. : Réaliser une crosse, un devant
- C 3.2. : Mettre en forme ou modifier des formes bois
- C 3.3. : Réaliser la finition des pièces bois

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• **Contexte professionnel**

Atelier de montage et assemblage des armes de chasse ou de tir, atelier artisanal de fabrication et de réparation des armes, atelier de réparation de service après vente .

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent pour tout ou partie aux activités et tâches professionnelles suivantes :

- Activité 1 (Fabrication)
 - Tâche 2 : Monture : ajustage bois sur fer
 - Tâche 4 : Finition de l'arme
- Activité 2 (Réparation, adaptation, transformation)
 - Tâche 4 : Réparation de l' arme.
 - Tâche 3 : Adaptation et transformation de l'arme.

ANNEXE II b

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ARMURERIE (FABRICATION ET RÉPARATION)''	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats libres

ÉPREUVES	UNITÉS	COEF	MODE	DURÉE	MODE	DURÉE
----------	--------	------	------	-------	------	-------

UNITÉS PROFESSIONNELLES						
--------------------------------	--	--	--	--	--	--

EP1 : Prise en charge d'une arme de chasse ou de tir	UP1	4 (1)	CCF		Ponctuelle pratique et orale	5 H (2)
EP2 : Fabrication ou remise en état de la partie mécanique d'une arme de chasse ou de tir	UP2	6	CCF		Ponctuelle pratique	6 H
EP3 : Réalisation de la partie bois d'une arme de chasse ou de tir	UP3	6	CCF		Ponctuelle pratique	6 H

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL						
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--

EG1 : Français et Histoire - géographie	UG1	3	CCF		Ponctuelle écrite	2 H 15
EG2 : Mathématiques - Sciences	UG2	2	CCF		Ponctuelle écrite	2 H
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle	CCF
ÉPREUVE FACULTATIVE : EF : Arts appliqués	UF	(3)	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1h30

- (1) *Dont 1 pour la Vie sociale et professionnelle.*
- (2) *Dont 1heure pour la Vie sociale et professionnelle*
- (3) *Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'academie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.*

ANNEXE II c

DÉFINITION DES ÉPREUVES

EP1

UP1

PRISE EN CHARGE ET EXPERTISE D'UNE ARME DE CHASSE OU DE TIR
Coefficient 4 (dont 1 pour la Vie sociale et professionnelle)

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Les activités et tâches professionnelles concernées par cette épreuve sont décrites dans la rubrique "Nature de l'activité" de la définition de l'unité UP1.

Le candidat peut être amené à :

- prendre en charge une arme ;
- expertiser son état ;
- diagnostiquer les dysfonctionnements éventuels ou l'adaptation à réaliser;
- appliquer les textes réglementaires ;
- rechercher et exploiter des données techniques ;
- préparer son intervention.

2. ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Indicateurs de performance" des tableaux décrivant les compétences (annexe II b : Référentiel de certification).

Les activités, documents techniques, compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables, quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des épreuves ponctuelles.

Les compétences évaluées dans cette épreuve (listées selon la logique de l'activité professionnelle) sont les suivantes :

- C 4.1. Manipuler l'arme dans les conditions de sécurité ;
- C 1.1. Exploiter les données techniques relatives à l'arme ;
- C 4.3. Définir le classement de l'arme ;
- C 1.2. Analyser et appliquer les textes réglementaires ;
- C 1.3. Initialiser la fiche de suivi ;
- C 2.1. Prévoir l'intervention.

Les savoirs associés concernés sont, outre ceux qui figurent dans le programme de "Vie sociale et professionnelle", les suivants :

- S 1. L'entreprise (S 1.1. S 1.1. Aspects organisationnels, S 1.2. Aspects économiques) ;
- S 2. Techniques et outils de représentation (S 2.1. Représentation du réel, S 2.2. Analyse des marches de l'arme) ;
- S 6. Qualité et contrôle (S 6.1. : Démarche qualité) ;
- S 7. Législation (S 7.1. : Législation et S 7.3. : Action de chasse) ;
- S 8. Prévention des risques professionnels (S 8.1 à S 8.5.).

Modes d'évaluation

• Épreuve ponctuelle :

Pratique, d'une durée de 4 heures +1 heure pour la vie sociale et professionnelle.

L'épreuve se déroule obligatoirement :

- à partir d'une arme tirée au sort parmi les types suivants : juxtaposé, superposé, semi automatique, carabine à verrou, monocoup .
- dans une salle équipée de postes informatiques et de postes de travail permettant la manipulation de l'arme.

Le sujet comporte un "dossier technique de l'arme" sur lequel il s'appuie. Ce dossier est constitué de documents techniques et législatifs :

- dossier technique de l'arme sur support papier ou informatique ;

- textes législatifs sur les armes ;
- extraits du plan de sécurité et de protection de la santé ;
- fiches techniques relatives à des matériaux, matériels et équipements ;
- consignes de travail.

• **Contrôle en cours de formation : (une situation)**

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix et son organisation relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique. **Elle se déroule en établissement de formation**, dans le courant de la dernière année de formation. Un professionnel, au moins, y est associé. En l'absence de ce(s) dernier(s) l'évaluation peut néanmoins se dérouler.

À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

Une fiche type d'évaluation du travail, rédigée et mise à jour sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité, sera diffusée par les services rectoraux des examens et concours. Seule cette dernière sera systématiquement transmise au jury.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

3. ÉVALUATION DES SAVOIRS RELATIFS À LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (COEFFICIENT 1)

L'évaluation de la "vie sociale et professionnelle" est intégrée à l'épreuve EP1. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

3.1. Contrôle en cours de formation

Il donne lieu à deux situations d'évaluation organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de celle obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

a. Une évaluation écrite notée sur 14 points

Cette situation est organisée en dernière année de formation et comporte deux parties :

Première partie d'une durée de 1 heure notée sur 7 points :

Les questions portent sur l'ensemble du programme. On notera que :

- pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention. L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risques liés au bruit ;
- pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 "Incendie et conduite à tenir" est évaluée.

2^{ème} partie : Travail personnel écrit noté sur 7 points :

Ce document, rédigé par le candidat, comportera au maximum deux pages. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action ;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

b. Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

3 2 -Épreuve ponctuelle écrite (durée : 1 heure)

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des cinq parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risques liés au bruit.

EP2

UP2

FABRICATION OU REMISE EN ÉTAT DE LA PARTIE MÉCANIQUE D'UNE ARME DE CHASSE OU DE TIR

Coefficient 6

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Les activités et tâches professionnelles concernées par cette épreuve sont décrites dans la rubrique "Nature de l'activité" de la définition de l'unité UP2. Il s'agit de vérifier les compétences du candidat à ajuster, à partir d'ébauches, des pièces de la marche intérieure ou d'organes de visée, d'en assurer le montage, le réglage dans le mécanisme et d'en tester le fonctionnement.

Le candidat peut être amené à :

- décoder et analyser les ajustements ;
- adapter une liaison par rapport aux exigences techniques et géométriques ;
- analyser la fonctionnalité des pièces ;
- assurer le réglage et le contrôle du mécanisme ;
- mettre en œuvre les règles de sécurité ;
- préparer et organiser son travail.

2. ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Indicateurs de performance" des tableaux décrivant les compétences (annexe II b : Référentiel de certification).

Les activités, documents techniques, compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables, quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des épreuves ponctuelles.

L'évaluation porte sur la qualité de la réalisation et concerne les compétences et savoirs associés suivants :

Compétences :

- C 2.2. Organiser son poste de travail ;
- C 3.4. Réparer ;
- C 3.5. Ajuster le canon, la bascule, le devant. Exécuter la marche intérieure ;
- C 3.6. Poser des équipements complémentaires.

Savoirs associés :

- S 3. Moyens et techniques de fabrication (S 3.1. Métallurgie, S 3.2. Moyens d'assemblage, S 3.3. Techniques d'usinage) ;
- S 4. Moyens et techniques de parachèvement et de montage (S 4.1. Techniques d'assemblage fer, S 4.4. Techniques de réglage) ;
- S 5. Techniques de finition en armurerie (S 5.1. Techniques de finition fer) ;
- S 6. Qualité et contrôle (S 6.1. Démarche qualité, S 6.2. Éléments de métrologie, S 6.3. Contrôle de la qualité au poste de travail) ;
- S 7. Législation (S 7.2. Banc d'épreuve) ;
- S 8. Prévention des risques professionnels ((S 8.1 à S 8.5.).

Modes d'évaluation

• ***Épreuve ponctuelle :***

L'épreuve, d'une durée de six heures et se déroule obligatoirement :

- dans un atelier de travaux pratiques équipé de postes de travail individuels spécifiques au métier ainsi que de machines-outils conventionnelles (tour, fraiseuse, perceuse, rectifieuse, touret, back-stand), de postes de soudure (oxyacétylénique, propane, TIG), forge) ;
- à partir d'une arme ou d'une partie de l'arme et de pièces brutes ou préusinées.

Le sujet comporte un "dossier technique de l'arme" sur lequel il s'appuie. Ce dossier comprend les éléments suivants :

- dessin technique ;
- extraits du plan de sécurité et de protection de la santé ;
- fiches techniques relatives à des matériaux, matériels et équipements ;
- ordre de travail.

• ***Contrôle en cours de formation (une situation de formation)***

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix et son organisation relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique, dans le courant de la dernière année de formation. **Elle a lieu soit en établissement de formation, soit en entreprise.** Un professionnel, au moins, y est associé. En l'absence de ce(s) dernier(s) l'évaluation peut néanmoins se dérouler.

À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

Une fiche type d'évaluation du travail, rédigée et mise à jour sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale, sera diffusée par les services rectoraux des examens et concours. Seule cette dernière sera systématiquement transmise au jury.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

EP3

UP3

RÉALISATION DE LA PARTIE BOIS D'UNE ARME DE CHASSE OU DE TIR
Coefficient 6

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Les activités et tâches professionnelles concernées par cette épreuve sont décrites dans la rubrique "Nature de l'activité" de la définition de l'unité UP3. Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à effectuer le travail de monture (ajustage de la partie bois sur pièces métalliques), à exécuter une protection de surface et à réaliser la finition spécifique à l'arme.

Le candidat peut être amené à :

- décoder et analyser les ajustements ;
- adapter une forme ou une liaison aux impératifs techniques et géométriques ;
- analyser la fonctionnalité d'un ensemble ;
- préparer, réaliser et contrôler son travail ;
- mettre en œuvre les règles de sécurité.

2. ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Indicateurs de performance" des tableaux décrivant les compétences (annexe II b : Référentiel de certification).

Les activités, documents techniques, compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables, quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des épreuves ponctuelles.

L'évaluation porte sur la qualité de la réalisation et concerne les compétences et les savoirs associés suivants :

Compétences :

- C 3.1. Réaliser une crosse, un devant ;
- C 3.2. Mettre en forme ou modifier des formes bois ;
- C 3.3. Réaliser la finition des pièces bois ;
- C 4.2. Prévenir les risques d'accidents du travail ;

Savoirs associés :

- S 3. Moyens et techniques de fabrication (S 3.2. Moyens d'assemblage, S 3 4. Bois, S 3.5. Autres matériaux) ;
- S 4. Moyens et techniques de parachèvement et de montage (S 4.2. Techniques d'assemblage bois, S4.3. Techniques d'assemblage des équipements complémentaires) ;
- S 5. Techniques de finition en armurerie (S 5.2. Techniques de finition bois) ;
- S 6. Qualité et contrôle (S 6.1. Démarche qualité, S 6.3. Contrôle de la qualité au poste de travail) ;
- S 8. Prévention des risques professionnels(S 8.1 à S 8.5.).

Modes d'évaluation

• *Épreuve ponctuelle :*

L'épreuve a une durée globale de six heures et se déroule obligatoirement :

dans un atelier de travaux pratiques équipé de postes de travail individuels spécifiques au métier ainsi que de machines-outils conventionnelles (perceuse, touret, back-stand), lapidaire, scie à ruban, dégauchisseuse, appareils électroportatifs de perçage et d'affûtage) ;
à partir d'une arme ou d'une partie de l'arme(maquette)et de bois bruts ou mécanisées. Le sujet comporte un "dossier technique de l'arme" sur lequel il s'appuie. Ce dossier comprend les éléments suivants :

- dessin technique ;
- extraits du plan de sécurité et de protection de la santé ;

- fiches techniques relatives à des matériaux, matériels et équipements ;
- ordre de travail.

• **Contrôle en cours de formation : (une situation d'évaluation)**

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix et son organisation relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique, dans le courant de la dernière année de formation. **Elle a lieu soit en établissement de formation, soit en entreprise.** Un professionnel, au moins, y est associé. En l'absence de ce(s) dernier(s) l'évaluation peut néanmoins se dérouler.

À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

Une fiche type d'évaluation du travail, rédigée et mise à jour sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation Nationale, sera diffusée par les services rectoraux des examens et concours. Seule cette dernière sera systématiquement transmise au jury.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

EG1

UG1

FRANÇAIS ET HISTOIRE – GÉOGRAPHIE
Coefficient 3

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général

1. OBJECTIFS

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

2. MODES D'ÉVALUATION

2.1. Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties :

- une partie écrite en français ;
- une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à parts égales. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

A) Première situation d'évaluation

• *Première partie (français) :*

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc. ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

• *Deuxième partie (histoire - géographie) :*

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation :

• *Première partie (français) :*

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

• *Deuxième partie (histoire – géographie) :*

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

2.2. Évaluation par épreuve ponctuelle (Durée : 2 heures + 15 minutes)

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire – géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

• *Première partie (français) :*

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours :

- soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ;
- soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

• *Deuxième partie (histoire – géographie) :*

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2

UG2

MATHÉMATIQUES – SCIENCES

Coefficient 2

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des enseignements généraux.

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

1. OBJECTIFS

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

- d'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- d'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- de vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- d'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

2. MODES D'ÉVALUATION:

2.1. Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

A) Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

B) Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

• *Première partie :*

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

• *Deuxième partie :*

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

2.2. Évaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

A) Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

B) Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties :

• *Première partie:*

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- à montrer ses connaissances ;
- à relever des observations pertinentes ;
- à organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

• *Deuxième partie*

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

C) Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;
- l'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;
- l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG3

UG3

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Coefficient 1

Arrêté du 25 septembre 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelle, les brevets d'études professionnelles et les baccalauréats professionnels.

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE ARTS APPLIQUÉS ET CULTURE ARTISTIQUE

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne.

1. CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF)

L'évaluation repose sur la constitution et la présentation par le candidat d'un dossier permettant aux évaluateurs d'apprécier son parcours et ses résultats.

L'évaluation s'effectue lors de la dernière année de formation, au cours de deux situations successives et complémentaires qui sont de poids égal :

Dans les deux situations, l'évaluation est assurée par l'enseignant d'arts appliqués ayant assuré la formation dans la discipline et dans la mesure du possible, par le partenaire ayant participé à la formation dans l'ensemble optionnel.

Une proposition de note est établie, sur 20 points, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

1.1. Première situation d'évaluation (à mi-parcours) : notée sur 10 points

Le candidat constitue un dossier de synthèse sur un thème qu'il a choisi.

Ce dossier, réalisé dans le cadre de l'enseignement et dans le temps scolaire comprend :

- d'une part, une étude concernant l'ensemble commun obligatoire du programme et portant sur l'un des trois domaines du design : de "produit", de "communication", d'"espace et d'environnement";
- d'autre part, une étude concernant l'ensemble optionnel et portant sur l'une des quatre options.

Les deux parties du dossier peuvent être mises en relation.

- Limité à 10 feuillets au format A4, le dossier est composé :
 - d'une recherche documentaire (textes, photographies, références, etc...)
 - de productions issues des observations personnelles du candidat (croquis, photographies, images numériques, etc.) et de textes brefs.
- L'évaluation prend en compte :
 - la collecte, le choix, le classement et la hiérarchisation de l'information qui doivent être méthodiques ;
 - l'exploration de la documentation qui doit être sélective et analytique.

1.2. Deuxième situation d'évaluation (en fin de formation) : notée sur 10 points

- En s'appuyant sur le dossier de synthèse réalisé précédemment, le candidat poursuit l'étude dans les mêmes conditions, par des recherches personnelles (esquisses, documents visuels rendant compte d'un projet de réalisation) traitant d'une question limitée, définie en accord avec le professeur d'arts appliqués, et éventuellement, avec le partenaire de l'ensemble optionnel.

Cette partie est limitée à 5 feuillets au format A3 maximum.

Le dossier ainsi complété est présenté oralement par le candidat aux évaluateurs au cours d'un entretien d'une durée maximale de 10 minutes.

- L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :
 - que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
 - que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond à un cahier des charges limité ;
 - que les choix sont justifiés ;
 - que la présentation est claire, exprimée dans un langage correct et précis, utilisant le vocabulaire technique approprié.

2. ÉPREUVE PONCTUELLE – Durée : 1 heure 30

Le sujet est composé d'un ensemble de documents visuels, assorti de consignes précises.

Dans une première phase, le candidat produit une analyse écrite et graphique de la documentation fournie. En s'appuyant sur cette analyse, le candidat produit ensuite une réalisation bidimensionnelle simple, située dans le champ des arts appliqués mis en relation avec l'un des quatre domaines de l'ensemble optionnel, au choix du candidat.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- que l'exploration de la documentation est sélective, analytique et graphiquement expressive ;
- que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
- que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond au cahier des charges.

ANNEXE III
PÉRIODE DE FORMATION
EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée de la formation en milieu professionnel est de **12 semaines** réparties sur la durée de la formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. VOIE SCOLAIRE

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 parue au BOEN n° 38 du 24 octobre 1996.

La période de formation en milieu professionnel et en établissement scolaire doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements. La formation assurée en établissement scolaire doit être polyvalente afin de faciliter l'acquisition des savoirs et des compétences dans les différents domaines constitutifs de la formation préparée.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti dans la formation en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus d'apprentissage.

1.1. Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au BOEN n° 25 du 29 juin 2000. L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation.

En accord avec le tuteur, chaque professeur peut suivre une activité développée en entreprise par le stagiaire.

1.2. Objectifs généraux

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- d'intervenir sur des armes dont les établissements de formation peuvent ne pas disposer ;
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ;
- d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

1.3. Compétences à développer

Les compétences du présent référentiel sont développées conjointement en établissement de formation et en entreprise. Toutefois, les situations permises par la formation en milieu professionnel permettront d'approfondir certaines d'entre elles, en particulier les compétences C 2.2. (Organiser son poste de travail), 4.2. (Prévenir les risques d'accidents du travail), C 1.1. (Exploiter les données techniques de l'arme).

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par le tuteur qui assurera cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. À chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève.

Ce contrat fera l'objet d'un document qui indiquera :

- la liste des compétences et savoirs à acquérir, en tout ou partie, durant la période considérée ;
- les modalités d'évaluation de ces compétences ;
- l'inventaire des prérequis nécessaires pour aborder dans des conditions acceptables la formation en milieu professionnel ;
- les modalités de formation envisagées dans l'entreprise (les tâches et le degré d'autonomie, les matériels utilisés, les services ou équipes concernés...).

Chaque période de formation sera évaluée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant. Le constat établi sera reporté sur le livret de suivi. Une synthèse finale sera formulée sur une fiche d'évaluation validée par l'inspecteur de la spécialité et une note sera proposée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique.

1.4. Contenus et activités

Les périodes de formation peuvent porter sur les activités développées dans l'entreprise en terme de lecture réception d'armes de chasse, réparation ou fabrication de tout ou partie de l'arme.

Les activités prévues dans la définition des unités UP2 et UP 3 feront obligatoirement partie des travaux confiés à l'élève lors des périodes de formation en milieu professionnel.

2. VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Pour les apprentis, la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

De manière à établir une cohérence dans le déroulement de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis informe les maîtres d'apprentissage sur les objectifs des différentes périodes passées en entreprise et sur leur importance dans l'évaluation des apprentis.

3. VOIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

3.1. Candidats en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en entreprise s'ajoute aux durées de formation dispensées par le centre de formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la période de formation en milieu professionnel est intégrée dans la période de formation dispensée, si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs de la formation en entreprise.

3.2. Candidats en situation de perfectionnement

La période de formation en milieu professionnel peut être remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a développé des activités dans le domaine de l'armurerie en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen. Dans ce cas, les épreuves EP2 et EP3 seront réalisées en centre de formation .

4. POSITIONNEMENT

Durée minimale de la période de formation en milieu professionnel pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- 10 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (art. 15 du décret n° 96-563 du 9 mai 1995 modifié)
- 4 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.

ANNEXE IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES

CAP ARMURIER défini par l'arrêté du 24 mai 1974 (Dernière session : 2004)	CAP ARMURERIE (fabrication et réparation) défini par le présent arrêté (Première session : 2005)
ÉPREUVES ou UNITÉS	ÉPREUVES ou UNITÉS
Première série - Épreuves pratiques (1.1 et 1.2.)	UP2 : Fabrication ou remise en état de la partie mécanique d'une arme de chasse ou de tir et UP3 : Réalisation de la partie bois d'une arme de chasse ou de tir
Épreuve graphique : dessin professionnel	UP1 Prise en charge et expertise d'une arme de chasse et de tir (dont Vie sociale et professionnelle)
Technologie et prévention des accidents	
Vie sociale et professionnelle	
Expression française	UG 1 Français – Histoire et géographie
Mathématiques appliquées	UG 2 Mathématiques - Sciences

À la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes et unités :

- (1) *La note moyenne, supérieure ou égale à 10 sur 20, obtenue au domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 24 mai 1974 est reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.*
 - (2) *La note obtenue à la première série des épreuves pratiques (1 .1 et 1 .2) du diplôme régi par l'arrêté du 24 mai 1974 est reportée sur chacune des unités UP2 et UP3 du diplôme régi par le présent arrêté.
Le titulaire des unités de la première série du domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 24 mai 1974 est dispensé de l'évaluation des unités UP2 et UP3 du diplôme régi par le présent arrêté.*
 - (3) *La note reportée sur l'unité UP1 définie par le présent arrêté est affectée du coefficient total de cette unité incluant celui de la vie sociale et professionnelle.
De même, lorsque le candidat est dispensé de l'unité UP1 définie par le présent arrêté, cette dispense s'entend pour la totalité de l'unité, partie vie sociale et professionnelle incluse.*
- NB : À compter du 1^{er} septembre 2002, toute note, supérieure ou inférieure à 10/20, obtenue aux épreuves peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).*